

Province de Québec
Municipalité Notre-Dame-des-Sept-Douleurs

Avis Public

Avis public est, par les présentes, donné par monsieur Denis Cusson, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs :

QUE le règlement numéro 176 dont l'objet est Les modalités de publication des avis publics a été adopté le 9 mars 2019 par le conseil municipal de la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs ;

QUE le règlement numéro 177 dont l'objet est La gestion contractuelle et la délégation de certains pouvoirs a été adopté le 9 mars 2019 par le conseil municipal de la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs ;

QUE les règlements numéro 176 et numéro 177 entrent en vigueur à compter du 11 mars 2019 ;

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance des règlements numéro 176 et 177 sur le site web de la Municipalité, www.ileverte-municipalite.com ou au bureau municipal, au 6201, chemin de l'Île, ou en obtenir copie les mardis, mercredis et jeudis entre 9 h 00 et 12 h 00 et entre 13 h 00 et 16 h 30.

Donné à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, ce onzième jour de mars deux mille dix-neuf

Le directeur général et secrétaire-trésorier,
Denis Cusson